

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°64 du 19 mars 2026 : Délivrance d'une concession de caverne dans L'ESPACE CINERAIRE - ONET VILLAGE

Décision relative à la délivrance à Monsieur M. M.P. et Madame M. M., à compter du 10 mars 2026, d'une concession de caverne, N°26 E CAV ONET, N° Plan 26C pour une durée de 30 années et expirant le 9 mars 2056, dans le cimetière d'Onet-Village.

La concession est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme totale de 530,00 € (cinq cent trente euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°P14B du 10 mars 2026.

N°65 du 24 mars 2026 : Signature et attribution des marchés de fourniture de vêtements de travail lot n°4 vêtements de travail pour le service restauration – Marché N°2026-04

Décision relative à la signature et l'attribution du marché à bons de commande n°2026-04 relatif à la fourniture de vêtements de travail pour le lot n°4 – vêtement de travail pour le service restauration avec la société Quincaillerie Angles, sise Boulevard des Balquières, BP 3356, 12033 RODEZ Cedex 9, pour un montant maximum annuel de 2 800 € HT.

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction tacite.

N°66 du 25 mars 2026 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association CEM Culture en Mouvements / Cie Avant d'Ouvrir et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'évènement « Les tout-petits au spectacle »

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association CEM Culture en Mouvements, représentée par Madame Juline ROSSIER en sa qualité de Présidente, définissant les modalités de représentation du spectacle « *Petit escargot où sont tes ailes ?* ».

Le spectacle sera présenté le samedi 11 avril 2026. Il y aura deux représentations successives à 10h00 et 11h00 à la médiathèque Paul GERALDINI d'Onet-le-Château.

Le coût des deux représentations s'élève à 700€ TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

N°67 du 26 mars 2026 : Délivrance d'une concession de case de columbarium dans L'ESPACE CINERAIRE - ONET VILLAGE

Décision relative à la délivrance à Monsieur M. G.A. et Madame G. E., à compter du 24 mars 2026, d'une concession case columbarium 2 urnes, n°12 E COL ONET, Case 9 pour une durée de 30 années et expirant le 23 mars 2056, dans le cimetière d'Onet-Village.

La concession est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme totale de 430,00 € (quatre cent trente euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°P14B du 24 mars 2026.

N°68 du 27 mars 2026 : Contrat de maintenance des copieurs SHARP et TOSHIBA entre la Ville d'Onet-le-Château et la société KOESIO

Décision relative à la signature, avec la société KOESIO, sise à 201, Pierre et Marie Curie 31600 LABEGE, d'un contrat de maintenance pour les copieurs, pour une durée de un an à compter du 18/04/2026.

Les tarifs sont de 0,00258 € H.T. la page en noir et blanc et de 0,0258 € H.T. la page en couleur.

N°69 du 30 mars 2026 : Délivrance d'une concession de terrain dans le Cimetière Onet Village

Décision relative à la délivrance à Monsieur M. C.M. et Madame B. M., à compter du 27 mars 2026, d'une concession de 2,50 m2 superficiels, n°8 E ONET, N° Plan G10 pour une durée de 30 années et expirant le 26 mars 2056, dans le cimetière d'Onet-Village.

La concession est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme totale de 480,00 € (quatre cent quatre-vingts euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N°P14B du 27 mars 2026.

N°70 du 30 mars 2026 : Révision des tarifs communaux à compter du 1^{er} avril 2026.

Décision relative à l'abrogation, à compter du 1^{er} avril 2026 des décisions N°148/2024 portant tarification des tarifs communaux et N°119/2025 portant révision des tarifs pour le bar du café culturel Le Krill.

La tarification des services publics communaux est fixée à compter du 1^{er} avril 2026.

N°71 du 30 mars 2026 : Signature d'une convention de prêt d'œuvre avec le Musée Fenaille

Décision relative à la signature d'une convention de prêt d'œuvres avec le Musée Fenaille afin de définir les modalités de prêt de la Vierge de Pitié, numéro d'inventaire aux monuments historiques PM120000394, d'une valeur d'assurance de 50 000€, en vue de l'organisation d'une exposition temporaire intitulée « Le temps des images. La sculpture en Rouergue à la fin du Moyen Âge » qui se déroulera du 10 juillet au 22 novembre 2026.